

# CONVOCATION

## Assemblée Générale Mixte d'Enercoop NORMANDIE

Le Conseil d'Administration d'Enercoop Normandie vous invite à assister à l'Assemblée Générale Mixte de votre coopérative. L'Assemblée Générale est un temps fort dans la vie de la coopérative : le matin auront lieu les AG Extraordinaire et Ordinaire, l'après-midi laissera place à des ateliers et temps d'échange sur différentes thématiques.

### ORDRE DU JOUR

#### 09h00 : Accueil - émargement

Émargement des associés, Constitution du Bureau de l'AG - Recrutement des Scrutateurs

#### 09h30 : Assemblée Générale Extraordinaire : modification des statuts

#### 10h00 : Assemblée Générale Ordinaire

- 1<sup>ère</sup> résolution : Ratification des nouveaux et nouvelles associé.e.s
- 2<sup>ème</sup> résolution : Ratification de la cooptation de M. Benoit Parésy au CA
- Présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport de gestion
- 3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes annuels
- 4<sup>ème</sup> résolution : Proposition d'affectation du résultat
- 5<sup>ème</sup> résolution : Remboursement des parts sociales
- 6<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées
- 7<sup>ème</sup> résolution : Montant du capital
- 8<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs
- 9<sup>ème</sup> résolution : Modification du Règlement Intérieur de la Coopérative
- 10<sup>ème</sup> résolution : Évolution du modèle du Réseau Enercoop
- 11<sup>ème</sup> résolution : Groupe éthique
- 12<sup>ème</sup> résolution : Élections des administrateurs
- 13<sup>ème</sup> résolution : Formalités suite à l'AGO

#### 12h30 : Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire et pause déjeuner

#### Vous trouverez, ci-joint :

- la formule de procuration en cas d'absence ;
- le bulletin de vote par correspondance ;
- les projets des résolutions proposées à l'approbation des associés en AGE et AGO ;
- le bulletin de ratification des nouveaux associés ;
- le rapport de gestion et d'activité pour l'exercice 2016 ;
- les comptes annuels ;
- le règlement Intérieur modifié ;
- la note explicative de la résolution du réseau.

#### Important !

Pour pouvoir se tenir et pour que les décisions prises soient valides, l'Assemblée Générale doit rassembler un quorum de 20% des sociétaires, soit aujourd'hui 100 personnes. Sont considérés comme présents les sociétaires ayant donné leur pouvoir ou ayant voté par correspondance. Il est donc fondamental que vous exerciez votre rôle de sociétaire en participant au vote sur les résolutions qui vous sont proposées. Si vous ne pouvez pas participer à l'AG, vous pouvez voter par correspondance (courrier ou e-mail), ou donner votre procuration à un autre sociétaire (max. 3 par personne)



**Samedi 20 mai 2017**  
de 9h à 17h30

*Mairie de Saint-Romain de Colbosc*

#### 14h30 : 1er Atelier thématique

- Un exemple de projet éolien citoyen en Normandie ?  
OU
- Que peuvent apporter les groupes locaux ?

#### 15h45 - 16h00: Pause

#### 16h00 : 2ème Atelier thématique:

- Question d'éthique : les barrages sur la Sélune  
OU
- Comprendre l'évolution du Réseau Enercoop

#### 17h15 : Clôture de la journée suivie d'un moment convivial

### Coupon réponse

Contact : 02 32 80 99 80

À envoyer à : [contact@normandie.enercoop.fr](mailto:contact@normandie.enercoop.fr) / Enercoop Normandie - 45, avenue Robert Hooke 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Nom  Prénom

Structure

Téléphone           e-mail

Je participe à l'Assemblée Générale Mixte  Oui  Non

Si oui :  Toute la journée  Le matin seulement  L'après-midi seulement

Je déjeune sur place :  Oui  Non

Je donne mon pouvoir à un.e autre sociétaire (remplir la page pouvoir associé et la renvoyer)

Oui  Non